

Conseil Municipal du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize avril à 20 h, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Albert PIGOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2023

Présents : M. PIGOREAU – Mme TAILLARD - M. LECOSSIER – Mme MÉRAUD – Mme GOUJON – M. LEFERT - M. SALOU – Mme REGNAULD - M. JOSÉ – Mme CANY (arrivée à 20 h 15) - Mme BLONDEAU – M. ADAM - Mme MÉSANGE – Mme PLEUVRY

Absents : M. MOREAU

Secrétaire de séance : Mme MÉRAUD

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Monsieur SALOU demande une modification du compte-rendu : « il n'a jamais dit qu'il fallait donner les clés de la grange, pour permettre l'accès à l'interrupteur permettant l'allumage des lampes du parking de l'Artésienne, en revanche il a demandé que soit déplacé le point d'accès ».

Le compte-rendu de réunion du 13 mars 2023 est approuvé.

2. Finances :

a. Compte de gestion 2022 : budget communal

Monsieur le Maire présente les résultats du compte de gestion du budget communal 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du service communal dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état de restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celle relative à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

DECLARE, que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnance, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

b. Compte administratif 2022 : budget communal,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Françoise MÉRAUD, délibérant sur le compte administratif 2022, dressé par M. Albert PIGOREAU, Maire, après avoir approuvé le compte de gestion et s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Montant total des dépenses de fonctionnement	832 435,15 €
Montant total des recettes de fonctionnement	1 335 588,12 €
D'où excédent de fonctionnement	503 152,97 €
Montant total des dépenses d'investissement	441 110,35 €
Montant total des recettes d'investissement	298 151,47 €
- D'où d'investissement	- 142 958,88€
- Reste à réaliser positif	20 451,83 €
-	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. Albert PIGOREAU, Maire étant sorti :

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **APPROUVE** les comptes qui lui sont présentés,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **MANDATE** M. le Maire pour signer les documents et accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

c. Affectation des résultats : budget communal,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Albert PIGOREAU, Maire,
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
constatant que le compte administratif présente :

- <u>Budget communal</u>	
Un excédent de fonctionnement	503 152,97 €
- Un déficit d'investissement	- 142 958,88 €
- Reste à réaliser positif	20 451,83 €

Le conseil décide d'affecter les résultats tels que présentés ci-dessous :

- le résultat excédentaire de fonctionnement est affecté comme suit :	
- section de fonctionnement, au compte 002,	380 645,92
- section d'investissement, au compte 1068, à titre obligatoire	122 507,05 €

d. Vote taux imposition

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition sont inchangés depuis 2003. Le conseil municipal décide de reconduire les taux de 2022, tels que présentés ci-dessous :

- la taxe sur le foncier bâti à	47,32 %
- la taxe sur le foncier non bâti est maintenue à	57,96 %
- Taxe d'habitation	14,95 %

Monsieur le Maire précise que, même en cas de maintien des taux, le montant d'imposition peut varier. En effet, les bases d'imposition sont revues chaque année en fonction de l'inflation. Pour l'année 2023, l'Etat a décidé d'augmenter les bases d'imposition de 7,1 %.

e. Budget primitif 2023 : budget communal

Le conseil municipal adopte, à 12 voix pour et 2 contre (Mme MÉSANGE et M. ADAM) le budget primitif présenté par Madame MÉRAUD, conseillère municipale déléguée aux finances :

- Montant de la section de fonctionnement :	1 330 251,04 €
- Montant de la section d'investissement :	1 115 519,90 €

Monsieur ADAM considère que le budget 2023 manque d'ambition et ne prépare pas l'avenir. Il regrette les très faibles investissements pour l'école et en matière de réfection de voirie. Il considère que c'est un choix politique.

Madame MÉSANGE ne comprend pas que le clocheton de la mairie ne soit pas à l'ordre du jour alors qu'en 2022, il avait été dit qu'il risquait de tomber et qu'il fallait sécuriser la mairie.

Monsieur LEFERT rappelle les propos de la Sous-préfète en 2020 qui annonçait que la situation financière n'était pas bonne. Cette information a été démentie par le conseiller aux décideurs locaux l'an passé.

Monsieur ADAM demande que l'analyse financière soit présentée au conseil.

Madame MÉSANGE propose qu'il y ait un projet d'enfouissement de réseaux comme cela se fait dans d'autres communes.

Monsieur le Maire remercie Madame MÉRAUD, adjointe aux finances et Madame BLATEAU, secrétaire de mairie pour la préparation budgétaire.

f. Subventions aux associations

Monsieur ADAM et Mme MÉSANGE regrettent que les subventions aient été diminuées pour un certain nombre d'associations. Mme MÉSANGE considère que les associations font vivre le village et que rien ne justifie financièrement un tel choix ; la diminution des subventions est un message négatif aux bénévoles des associations.

Selon Monsieur LEFERT, l'attribution d'une subvention n'est pas un acquis ; une commune est là pour aider en cas de difficultés.

Madame TAILLARD indique que les réserves des associations ont été prises en compte et que la thésaurisation est contraire aux buts associatifs.

Monsieur le Maire précise que, lors des assemblées générales, les associations avaient été informées de la réduction des subventions.

Selon Mesdames BLONDEAU, MÉSANGE et Monsieur ADAM, il s'agit d'un état d'esprit et qu'il faut que tout le monde « se serre la ceinture ».

Concernant le Quatuor Voce, Madame TAILLARD dit que la baisse de subvention entre 2022 et 2023 s'explique par le nombre de concerts présentés : 3 en 2022 et 2 en 2023.

Pour le foot, il est précisé que l'association n'avait pas fait de demandes de subvention en 2023 dans la mesure où ses membres ont pris conscience des excès de consommation d'eau en 2022, avec l'arrosage du terrain.

Le conseil décide de verser les subventions aux associations, telles que présentées par Madame GOUJON, vice-présidente de la commission associations, à savoir :

Organisme bénéficiaire	subvention 2023	Résultat du vote
ASSOC DES CONCILIEURS DE JUSTICE DE LOIR ET CHER	40,00	unanimité
ASSOC UNC - AFN	400,00	unanimité
Association LES FEES DE L'HETRE	500,00	12 voix pour, 2 contre (Mme MÉSANGE et M. ADAM)
Association LES VOCE	1 600,00	12 voix pour, 2 contre (Mme MÉSANGE et M. ADAM)
Association ASSOC CANTINE SCOLAIRE VILLIERS	17 000,00	12 voix pour, 2 contre (Mme MÉSANGE et M. ADAM)
ENTENTE JEUNES NTVA	400,00	12 voix pour, 2 contre (Mme MÉSANGE et M. ADAM)
Association ASSOC USEP	450,00	12 voix pour, 2 contre (Mme MÉSANGE et M. ADAM)
AMICALE SAPEURS POMPIERS VILL	500,00	unanimité
USV TRIATHLON	300,00	12 voix pour, 2 contre (Mme MÉSANGE et M. ADAM)
Ass Com de Chasse de Villiers s/	200,00	12 voix pour, 2 contre (Mme MÉSANGE et M. ADAM)
VILLIERS TOUT TERRAIN	300,00	unanimité
Association ASS CINECOLE EN VENDOMOIS	75,00	12 voix pour, 2 contre (Mme MÉSANGE et M. ADAM)
SOCIETE MUSICALE (Assoc)	900,00	11 voix pour, 2 contre, (Mme BLONDEAU et M. ADAM) Mme MESANGE étant sortie
TROMPES DE LA BOISSIERE	175,00	12 voix pour, 2 contre (Mme MÉSANGE et M. ADAM)
SOUVENIR FRANCAIS	40,00	unanimité
ASS SECRETAIRES DE MAIRIE	40,00	unanimité
Association ASS NEOVENT	500,00	12 voix pour, 2 contre (Mme MÉSANGE et M. ADAM)
Association TENNIS-CLUB VILLIERS-AZE (Assoc)	700,00	12 voix pour, 2 contre (Mme MÉSANGE et M. ADAM)
Association ASS COMITE DES FETES VILLIERS	1 000,00	10 voix pour, 2 contre, (Mme MÉSANGE et M. ADAM) Mme GOUJON et M SALOU, étant sortis
ASSOC CAL SECTION FOOT	750,00	11 voix pour, 3 contre (Mmes BLONDEAU, MÉSANGE et M. ADAM)
Association AS SPORT SALLE SEC KARATE	600,00	11 voix pour, 3 contre (Mmes MÉSANGE et CANY et M. ADAM)
AMICALE RETRAITES DE VILLIERS	700,00	unanimité
total	27 170,00	

2. Informations diverses

- Plan d'eau

Monsieur le Maire a eu confirmation par Monsieur BRILLARD, président de la CATV, que deux maîtres-nageurs, surveillants de baignade seront présents cet été au plan d'eau, comme chaque année.

La crainte qui existe est que le pôle nautique annonce un problème de recrutement de personnel malgré la présence des financements.

- Toilettes publiques

Les toilettes publiques sont achevées et opérationnelles. Des panneaux indicateurs seront installés.

Monsieur le Maire remercie les agents communaux pour le travail réalisé, malgré nombre de difficultés rencontrées.

- Le Petit Villierois

Monsieur le Maire remercie Madame TAILLARD et Monsieur SALOU pour la préparation et la mise en page du dernier numéro du Petit Villierois. Les élus sont sollicités pour la distribution.

- Analyse d'eau

Madame MÉSANGE souhaite obtenir des informations sur les analyses d'eau.

Monsieur JOSÉ rappelle que les purges étaient faites une fois par mois quand le service était en régie municipale.

L'eau de la rue des Caves Loupins est claire mais nauséabonde. Une demande de purge va être transmise à la direction des cycles de l'eau.

Un courrier officiel va être adressé à la direction des cycles de l'eau concernant l'entretien du réseau et la javellisation très importante.

- Finances communales

Suite à la demande formulée en réunion de la commission générale, Monsieur le Maire informe que la CAF brute de la commune est de 271 000 € et la CAF nette de 170 000 €

- Poteaux téléphoniques – rue de la Garelière

Madame MÉSANGE et Monsieur ADAM expriment leur satisfaction sur le retrait des poteaux téléphoniques de la rue de la Garelière.

- Informatique

Le câblage de l'extension du groupe scolaire (bibliothèque, garderie, cantine) va être fait la deuxième semaine des vacances de printemps.

- Gare TGV

Monsieur ADAM présente les perspectives d'investissement de la SNCF. Un projet de co-voiturage est en réflexion avec une entreprise privée, la SNCF, Effia (gestionnaire du parking), la CATV, en vue d'éviter une artificialisation des sols.

Une réflexion est également en cours pour la création d'un nouveau parking mais il s'agit d'une zone classée en espace boisé classé.

Actuellement il y a 615 places payantes.

La fréquentation de la gare a été multipliée par 3 par rapport aux prévisions initiales. On a atteint plus de 40 000 usagers/mois.

Une enquête a été faite en partenariat avec la CATV et l'observatoire des Territoires.

L'installation de nouvelles entreprises est prise en compte.

Un projet d'accès piétons entre la gare et la société VUITTON est en cours de réflexion.

L'utilisation des bus est très importante.

Il est demandé un train supplémentaire, dans la matinée, à destination de Paris, et plus de trains le week-end.

Une demande de navettes avec Villiers est également souhaitée.

Il est demandé que l'avenue des Cités Unies d'Europe fasse l'objet d'aménagement en raison de problèmes de sécurité. Un aménagement devrait être réalisé en 2024, avec une zone piétonnière.

Le restaurant « La Marmite Express » fonctionne très bien. Les gérants envisagent de céder leur activité d'ici un an.

- PLUiH – PADD

Le cabinet d'études a classé Villiers sur Loir dans la même rubrique que Sainte-Anne, Saint-Firmin, Areines et Meslay. Une demande d'intégrer le groupe de polarité de Vendôme, composé de Vendôme, Saint-Ouen et Naveil a été transmise. Si on considère l'emprise de la gare TGV et de la ZAC de l'Oratoire sur notre commune ainsi que la proximité du centre-bourg par rapport aux équipements, ces éléments justifient le classement de Villiers-sur-Loir dans le groupe de polarité de Vendôme. Ce changement de groupe permettrait de bénéficier du transport comme les trois autres communes. La commune d'Azé a relayé la même demande pour Villiers-sur-Loir.

Levée de séance à 22 h



Le Maire,

Albert PIGOREAU